



COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE DE POITIERS



POURQUOI LE SNPTES MÉRITE VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES, créé en 1953, représente et défend l'ensemble des acteurs de l'éducation. Il a fait de l'accès au statut de fonctionnaire pour tous les personnels de l'éducation la priorité de son action dans sa lutte contre la précarisation de l'emploi, ce statut étant le seul garant de leur indépendance.

À l'origine, ouvert aux personnels techniques, le SNPTES s'est ensuite ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, administratifs, ATSS, ITRF, PTO, contractuels...).

Le SNPTES est attaché aux valeurs démocratiques et à son indépendance.

Le SNPTES représente et défend les intérêts individuels et collectifs des personnels dans les établissements et services relevant des ministères chargés de :

- ➔ l'éducation nationale,
- ➔ l'enseignement supérieur et la recherche,
- ➔ la jeunesse et des sports.

LE COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE EST NOTAMMENT COMPÉTENT SUR :

- ➔ les statuts des personnels
- ➔ l'organisation et le fonctionnement des administrations, établissements et services ;
- ➔ la gestion des effectifs, des emplois et des compétences ;
- ➔ la formation et les qualifications professionnelles ;
- ➔ la politique indemnitaire ;
- ➔ l'égalité professionnelle, la parité (F/H) et la lutte contre toutes les discriminations ;
- ➔ le bilan social.

Santé et sécurité au travail

Le résultat de ces élections définit la répartition, entre les différentes organisations syndicales, des sièges au CHSCT dont le rôle est :

- ➔ de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- ➔ de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- ➔ de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- à l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- aux suppressions de postes ;
- aux discours anti-fonctionnaires ;
- au développement de la précarité;
- à l'autocratie ambiante dans nos établissements et services ;
- aux mobilités imposées géographiques et fonctionnelles dans le cadre des regroupements et des restructurations de services ;
- aux conséquences des projets de décentralisation (réforme territoriale), notamment les risques psycho-sociaux ;
- à l'individualisation des régimes indemnitaires.



ENSEMBLE EXIGEONS :

- les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité ;
- l'amélioration de nos conditions de travail ;
- la revalorisation de nos rémunérations ;
- le remplacement des collègues arrêtés;
- le maintien et le développement de services informatiques gérés par les services académiques ;
- une médecine de prévention efficace ;
- le développement de l'action sociale, notamment par une amélioration des aides financières et des aides au logement ;
- l'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.

Contre le barème !

Le SNPTES est totalement opposé à l'utilisation de barèmes car les critères d'ancienneté y sont prédominants et ne garantissent pas pour autant la promotion pour tous.

Le SNPTES exige le respect de la loi qui prévoit comme seuls critères de promotion la valeur professionnelle et la Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dernier critère ne peut évidemment pas être réduit à la simple notion d'ancienneté même s'il est évident que plus le parcours est long et plus il a de chance d'être riche et diversifié.

Pour le SNPTES, l'ancienneté doit être utilisée uniquement pour départager des dossiers jugés équivalents.

IL S'AGIT DONC D'UNE ÉLECTION MAJEURE